

505LN138 (14

443

(1939)

V. D.415 - Détachement d'agents dans les usines
travaillant pour la Défense Nationale

ARCHIVES

Rééducation préalable des agents à détacher dans
les usines travaillant pour la Défense Nationale

Note aux Services (s) C.D. 21. 3.39 26 VI f
7. 8.39

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Services
Financiers.

Paris, le 7 août 1939.

F² AG n° 982

M. le Secrétaire Général,
MM. les Directeurs des Services Centraux,
MM. les Directeurs de l'Exploitation des Régions,

Objet :
Sélection et
rééducation
des agents en surnombre.

La S.N.C.F. prend actuellement les dispositions nécessaires pour assurer la sélection et la rééducation professionnelle des agents en surnombre susceptibles d'être détachés dans les usines travaillant pour la Défense Nationale.

En vue de permettre, le cas échéant, de chiffrer les dépenses résultant de ces mesures dont le remboursement par l'Etat est envisagé, je vous serais obligé de vouloir bien faire imputer à un compte d'attente les dépenses en question, avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 1939.

Ce compte d'attente, à ouvrir dans les écritures des comptabilités des Services régionaux, sous l'appellation : "Sélection et rééducation des agents en surnombre", comprendra deux sous-comptes :

- 1° - frais relatifs à la sélection,
- 2° - frais relatifs à la rééducation.

Le sous-compte "frais relatifs à la sélection" comportera les subdivisions suivantes :

- A - Agents sélectionnés :
 - a) traitements et indemnités autres que les frais de déplacements.
 - b) frais de déplacements.
- B - Surveillance des essais.
(frais de déplacements des agents chargés de la surveillance des essais) (1)
- C - Fournitures de matières, d'outillage et divers.

Le sous-compte "frais relatifs à la rééducation" comportera les mêmes subdivisions :

- A - Agents rééduqués :
 - a) traitements et indemnités autres que les frais de déplacements.
 - b) frais de déplacements.
- B - Moniteurs (frais de déplacements des moniteurs) (2)
- C - Fournitures de matières, d'outillage et divers.

Le Directeur des Services Financiers,
P.O.: Le Chef Adjoint des Services Financiers,
C. Gabriel THOMAS.

(1) Les traitements et indemnités des agents chargés de la surveillance des essais (autres que les frais de déplacements) doivent être imputés avec les dépenses de personnel des Services dont ils dépendent.

(2) Les traitements et indemnités de moniteurs (autres que les frais de déplacements) doivent être imputés avec les dépenses de personnel des Services dont ils dépendent.

La présente lettre doit avdr la même répartition qu'une Instruction Générale de la Série Finances et Comptabilité.

21 mars 1939

415

Question VI - Questions diverses

f) Régime de travail dans les grands ateliers

(s) p. 26

Rééducation des spécialistes détachés dans les usines travaillant pour la défense nationale.

.....

M. LE PRESIDENT - J'ai fait faire une enquête afin de savoir combien nous avons, dans les services, de spécialistes ayant exercé une profession bien définie avant d'entrer au chemin de fer, et qui, par suite, sont susceptibles de changer de service. 6.000 à 7.000 agents se trouvent dans ce cas.

M. LE BESNERAIS vient de nous parler du stage effectué par des auxiliaires spécialistes électriciens.

M. LE BESNERAIS - Il s'agit d'une vingtaine d'ouvriers.

M. LE PRESIDENT - Sans doute, mais si nous devons envisager la rééducation d'un nombre considérable d'agents, anciens spécialistes, cette mesure risque d'entraîner des dépenses assez élevées qu'il n'appartient pas à la Société Nationale de prendre à sa charge.

Je crois que nous devrions écrire au Ministre pour lui signaler cette situation.

M. LE BESNERAIS - La spécialisation présente bien des difficultés quant à sa mise en oeuvre et je puis vous donner des exemples : Des agents ont demandé à être détachés dans des usines travaillant pour la défense nationale et ont dû subir, lors de leur entrée dans ces usines, un examen professionnel. Or cet examen n'a pas été satisfaisant pour certains d'entre eux que nous considérons cependant comme d'excellents spécialistes. C'est ainsi qu'on nous a renvoyé des tourneurs dont nous apprécions grandement le travail. Mais ces ouvriers travaillaient dans nos ateliers sur des métaux durs tels

que l'acier ou le laiton, alors que les usines les ont fait travailler sur l'aluminium, métal doux et grasseux. Nous avons repris ces ouvriers et nous les formons en vue de leur utilisation pour la Défense Nationale. Hier encore, une usine nous a renvoyé un agent, ancien mécanicien de la Marine, que nous employions à la révision des autorails et qui a été jugé inapte à faire la mise au point des moteurs d'avions.

Le détachement de nos ouvriers dans les usines n'est donc pas chose facile. Il faut, au préalable, prendre contact avec les industriels intéressés et connaître leurs méthodes de fabrication afin de ne leur envoyer que du personnel capable d'effectuer les travaux qui lui seront confiés.

J' ai chargé, dans chaque Région, des ingénieurs du soin de se mettre en rapport avec les industriels travaillant pour la Défense nationale, afin de connaître exactement quels spécialistes leur sont nécessaires. Nous pourrons ainsi détacher nos agents en toute connaissance de cause et même les former en vue de leur utilisation dans l'industrie privée.

.....